

**D2024-144**

## Formulaire de déclaration

Liaison par autocar  $\leq$  100 km

Version janvier 2023



### A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
  - par mail à [procedure@autorite-transport.fr](mailto:procedure@autorite-transport.fr)

**Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :**

- *Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;*
- *Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.*

# DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

## Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	STARSHIPPER
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports <sup>1</sup>	Licence communautaire n° 2019/84/0002426 en pièce jointe.
Département d'établissement de l'entreprise	ARDECHE (07)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%</li><li>• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés</li></ul>	<p>Modification liaison D2017-147</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</li><li>• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés</li><li>• Modification du point d'arrêt <u>à la destination</u> initialement déclaré</li></ul>
<p>Origine<sup>2</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Annecy – Gare routière 3, place de la Gare 74000 Annecy <a href="#">45.901676</a>, <a href="#">6.120051</a></p>
<p>Destination<sup>3</sup> de la liaison</p> <p><i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Sallanches – Gare SNCF 30, rue Hauterive 74700 Sallanches <a href="#">45.935638</a>, <a href="#">6.636215</a></p>

<sup>1</sup> « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat ».

<sup>2</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée.

<sup>3</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° Annexe 2 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 2_Annecy Sallanches_Plan de transport
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure 00 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° Annexe 1 Nom(s) du(des) fichiers : Annexe 1_Annecy Sallanches_Volume et fréquence

## Partie 2 : éléments d'information complémentaires (non publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de la personne référente pour les échanges avec les services de l'Autorité	
Nom de la personne référente	MARCELLI-DELOCHE Fabien
Numéro de téléphone	04 75 81 09 09
Adresse mail	f.marcelli@galeo.mobi

Liaison déclarée	
Longueur de la liaison envisagée <sup>4</sup> (km)	73,7 km
Volume maximum de places proposées à la vente sur la liaison pour une année d'exploitation	365,25 jours x (4 services journaliers x 51 places par service) = 74511 places max
Ligne dans laquelle s'inscrit la liaison (liste de l'ensemble des arrêts effectués)	Ligne Flixbus S766 – Lyon Perrache <> Chamonix Sud  Lyon – Gare routière Perrache Lyon - Aéroport Saint-Exupéry Annecy – Gare routière Sallanches – Gare SNCF Chamonix - Sud
Longueur totale de la ligne dans laquelle s'inscrit la liaison (km)	262 km
Temps de parcours pour effectuer l'ensemble de la ligne dans laquelle s'inscrit la liaison	04 heures et 05 minutes
Date de début d'exploitation envisagée	Au plus tôt
Origine de la liaison déclarée	
Agglomération où elle est située	GRAND ANNECY
Département où elle est située	HAUTE-SAVOIE (74)
Région où elle est située	AUVERGNE RHONE ALPES
AOM <sup>5</sup> dans le ressort de laquelle elle est située	Grand Annecy
Destination de la liaison déclarée	
Agglomération où elle est située	Communauté de Communes Pays du mont-Blanc
Département où elle est située	HAUTE-SAVOIE (74)

<sup>4</sup> Via l'itinéraire le plus court, conformément au 9° de l'article R. 3111-37 du code des transports, même si ce n'est pas nécessairement celui qui sera utilisé.

<sup>5</sup> AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité au sens de l'article L. 1231-1 du code des transports (« Dans leur ressort territorial, les communes, leurs groupements, la métropole de Lyon et les syndicats mixtes de transport sont les autorités compétentes pour organiser la mobilité. »). Il est rappelé qu'en application des dispositions des articles L. 3111-21 et D. 3111-41 du code des transports, sont considérés comme interurbains les services qui ne sont pas intégralement inclus dans le ressort territorial d'une AOM, ainsi que les services exécutés dans la région Île-de-France sur une distance supérieure à 40 km.

Région où elle est située	AUVERGNE RHONE ALPES
AOM dans le ressort de laquelle elle est située	REGION AURA

Autres informations	
<p>Service(s) conventionné(s) existant(s) susceptible(s) d'être concurrencé(s) (oui ou non)</p> <p>Si oui, les mentionner en indiquant entre parenthèses l'identité de l'autorité ou des autorités organisatrices de transport organisant le(s) service(s) conventionné(s) concerné(s)</p>	

## Annexe 1\_Annecy Sallanches\_Volume et frequence

Nom	Code	Jours de fonctionnement		Quotidien	Quotidien
		arr.	dep.		
Annecy	ANN	arr.		10:15	15:35
		dep.		10:30	15:50
Sallanches	SAH	arr.		11:30	16:50
		dep.		11:35	16:55
<i>Nombre de places max disponibles à la vente</i>				51 Places	51 Places

Nom	Code	Jours de fonctionnement		Quotidien	Quotidien
		arr.	dep.		
Sallanches	SAH	arr.		07:45	15:15
		dep.		07:50	15:20
Annecy	ANN	arr.		08:50	16:20
		dep.		09:05	16:35
<i>Nombre de places max disponibles à la vente</i>				51 Places	51 Places

**58 min (73,7 km)**



via A40

52 min sans circulation

Itinéraire avec péages.

### Gare sncf

88 Av. de la Gare, 74700 Sallanches

- > Prendre A40 et quitter Av. de Genève/D1205

7 min (3,8 km)

- > Suivre A40 en direction de Av. du Mont Blanc/D1203 à Saint-Pierre-en-Faucigny. Prendre la sortie 16 et quitter A40

17 min (27,8 km)

- > Prendre A410 à Eteaux et quitter D1203

10 min (8,6 km)

- > Continuer sur A410. Prendre A41 en direction de Av. du Rhône à Annecy. Prendre la sortie en direction de Albertville/Le Lac et quitter D1501

20 min (32,8 km)

- > Suivre Av. du Rhône et Av. de Chevène en direction de Rue de la Gare

3 min (750 m)

### Gare Routière

Pl. de la Gare, 74000 Annecy

